Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260909-09_2026_05-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SÉANCE DU 03.09.2026

Date de la convocation : 07/08/2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13
Nombre de procuration : 0

Date d'affichage : 11/09/2026

L'an deux mil vingt-six et le trois du mois de septembre à 18 heures30, le Conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur PERREAU Frédéric, Maire.

Présents : PERREAU Frédéric, JACQ Frédéric, PAUL Marie-Christine, LAMBERT Emmanuel, MARSHALL Catherine, COSTENOBLE Luc, NIETO Jean-Marc, LEZEC Karine, BRIERE Yoan, PHILIPPE Anne, FAURE Anaëlle, LE NORMARD Christian, LEVREL Yann, BUREAU Elise.

Absent : DUVAL-BLAIZE Cécile, FAURE Anaëlle

Secrétaire de séance art L.2121-15 du CGCT : PHILIPPE Anne

DÉLIBÉRATION N° 05

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – VIREMENT DE CREDITS ENTRE LE CHAPITRE 21 ET LE CHAPITRE 23

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les crédits relatifs aux travaux de restauration du baptistère ont été inscrits au budget primitif au chapitre 21 – Immobilisations corporelles.
Toutefois, les travaux, commencés en 2025 et dont l'achèvement est prévu fin 2026, constituent une immobilisation en cours. Conformément aux règles de la nomenclature comptable M57 et à la demande du comptable public, les dépenses doivent être imputées au chapitre 23 – Immobilisations en cours jusqu'à la réception définitive des travaux.

Les crédits inscrits au chapitre 23 étant insuffisants, il convient de procéder à une décision modificative afin de transférer les crédits nécessaires du chapitre 21 vers le chapitre 23.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260909-09_2026_05-DE

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D I 21 21318 14		37 000,00	
D I 21 21318 34		31 000,00	
D I 23 2316 14	37 000,00		
D I 23 2316 34	31 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	68 000,00	
	Réductions	68 000,00	
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	68 000,00
Solde Réductions	68 000,00
Ouv. - Réd.	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la décision modificative

PERREAU Frédéric, Maire,

Délibération certifiée exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 11.09.2026

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300

PHILIPPE Anne,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE TREDREZ-LOCQUEMEAU 22300